



VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	25
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAN, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Adeline POLLET
- M. Luc LESIEUR
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/53

OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie B/ Responsable de la cuisine centrale

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Considérant :

- que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions de responsable de la cuisine centrale de la ville de Sotteville-lès-Rouen,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} octobre 2025, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, filière Technique afin d'assurer les missions de responsable de la cuisine centrale.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE